

Dix-septième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

(21 octobre – 1^{er} novembre 2013)

Monaco

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le lundi 28 octobre 2013 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation de Monaco.

La France salue l'engagement de Monaco en faveur des droits de l'Homme au niveau de la principauté comme au sein des enceintes internationales.

La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à Monaco :

1/. Ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

2/. Ratifier les instruments internationaux relatifs aux droits fondamentaux suivants :

- la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, que Monaco a signée en 2007 ;
- la Convention relative aux droits des personnes handicapées, que Monaco a signée en 2009 ;
- le protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture ;
- le protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

3/. Renforcer la cellule nationale de défense des droits de l'Homme au sein du département des relations extérieures du gouvernement monégasque et

travailler à la création d'une véritable institution nationale des droits de l'Homme.

Enfin, la France souhaiterait savoir si Monaco envisage de mettre en œuvre une stratégie nationale déclinant les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

vous remercie./.